

Département de l'Yonne

Mairie de Subigny



7 Place Pierre Julien

89100 Subigny

Tel : 03.86.88.83.70

Fax : 03.86.95.26.96

mairie@subigny.fr

Site internet : www.subigny.fr

### PRESENTS :

Gilbert GREMY / Maxime BEAUCOURT / Colette BACHMANN /  
Jean-Luc ANDRIVOT / Nicolas PRAULT / Christophe JOUVESHOMME /  
Damien TANIS / François GLAZENER / Claudie PASCAL /  
Jean-François DAUGE / Carine ANTONIW / Jean-Pierre DEWEIRDT.

Absente excusée : Caroline BLIZNIEC ayant donné pouvoir à François GLAZENER.

Arrivée de Mme Claudie PASCAL en milieu du point ajouté à l'ordre du jour.

Secrétaire de séance : François GLAZENER.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MAI 2022

OUVERTURE de la séance à 19h40.

Lecture et approbation du dernier compte rendu.

M. le Maire demande au Conseil Municipal que soit ajouté à l'ordre du jour, le point suivant : Mise en œuvre du "Pacte Territoire" du Département de l'Yonne.

Le Conseil Municipal (vote pour : 12, vote contre : 0, abstention : 0

### - Mise en œuvre du "Pacte Territoire" du Département de l'Yonne

M. le Maire explique que le Département de l'Yonne est un acteur engagé en faveur de l'attractivité et du développement du territoire. Conformément à ses engagements, il a été voté une enveloppe de 36 millions d'euros sur 6 ans afin de subventionner les opérations d'investissement et permettre de porter des projets ambitieux, mais aussi d'assurer les investissements nécessaires à l'amélioration du cadre de vie des collectivités et de leurs concitoyens.

Le Département de l'Yonne souhaite ainsi conclure un "pacte" sous la forme d'un contrat, avec chacune des Communes ou intercommunalités, afin que chacun puisse faire part au Département des projets paraissant prioritaires en matière d'attractivité résidentielle et touristique au sens large. C'est la signature de ce contrat qui permettra d'accéder aux nouveaux dispositifs départementaux et, pour les collectivités, de solliciter, dès à présent, les aides départementales suivantes :

- reconduction du dispositif "Villages de l'Yonne" dans une version plus accessible et mieux dotée, pour toutes les opérations inférieures à 200 000 € pour les Communes,
- mise en œuvre d'un nouveau dispositif "Ambitions" à destinations des Communes et intercommunalités pour des projets plus structurants, qui pourront se voir majorés dans le cadre d'un 3ème fond, à savoir "Ambitions +".

Un dossier par an et par Commune pourra être subventionné.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (vote pour : 12, vote contre : 0, abstention : 1) autorise le Maire à signer le "Pacte Territoire" et tous documents y afférant.

### - Remboursement sinistre compresseur micro station école

En septembre 2021, un des deux compresseurs de la micro station de l'école est tombé en panne suite à une surtension. Il n'était pas réparable. La Commune a donc procédé à son remplacement. Ce sinistre est pris en charge par notre assurance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte ce remboursement d'un montant de 569.20 €

### - Dépenses d'investissement à délibérer

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les dépenses d'investissement qui avaient été discutées lors de séances antérieures. Il explique, qu'au vu des devis reçus, il n'est pas possible de tout réaliser sans emprunt.

Le Conseil Municipal décide :

- d'accepter le programme de voirie 2022 (vote pour : 12, vote contre : 0, abstention : 1) de la société EUROVIA d'un montant de 41 544.18 € TTC concernant la réfection de la rue de l'Eglise, de la rue des Fours, de la rue de la

Cour d'Oizelle, de la rue Jodrilat, du chemin des galettes et de la rue des Vignes entre le giratoire et l'entrée du village, par un enduit bicouche à émulsion,

- la réfection de la rue des Vallées (vote pour : 13, vote contre : 0, abstention : 0) avec revêtement en enrobé et la création des entrées riveraines en béton désactivé, pour un montant estimatif des travaux de 61 200.00 € TTC,
- l'acquisition de la parcelle attenante à l'atelier municipal pour un montant de 20 000.00 €, frais de notaire en sus.

#### **- Revalorisation du régime indemnitaire de l'agent administratif**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de revaloriser le plafond du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expérience et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), partie Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise 51FSE) de l'agent administratif.

#### **- Cession maison située 1 rue de Collemiers**

Le service des Domaines a été sollicité pour estimer le prix de vente de la maison et il a répondu que cette demande ne répond pas aux modalités de consultation du Domaine en vigueur depuis le 1er janvier 2017. En effet, sont considérées comme réglementaires les seules demandes d'évaluation concernant des projets d'acquisitions d'immeubles d'un montant égal ou supérieur à 24 000 € et les cessions, quel que soit leur montant, à l'exception de celles des Communes de moins de 2 000 habitants. Les projets d'acquisition portant sur des montants inférieurs à ces seuils, et de cessions par les Communes de moins de 2 000 habitants, ne nécessitent pas de saisine du service du Domaine. La cession de la maison située 1 rue de Collemiers n'entrant pas dans les critères énoncés ci-dessus, il a été indiqué que la Commune peut procéder à l'opération envisagée sans avis préalable du Domaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (vote pour : 12, vote contre : 0, abstention : 1) décide de la cession de la maison située 1 rue de Collemiers.

#### **- Questions diverses**

##### *Dates à retenir*

- Vide grenier : dimanche 29 mai 2022
- Festivités du 14 juillet : samedi 16 juillet 2022

##### *Entretien des trottoirs et devanture de propriétés*

Merci aux administrés de bien vouloir entretenir leur trottoir et devanture de propriété.

Séance levée à 22h25.

Le Maire,  
Gilbert GREMY.





# BULLETIN INSCRIPTION

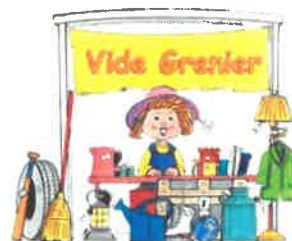
## VIDE-GRENIER

### DIMANCHE 29 MAI 2022



Le comité des fêtes de SUBLIGNY vous propose une journée de partage et de convivialité, le **dimanche 29 mai 2022**, lors de la journée

## Vide-grenier



# SUBLIGNY

Lieu de la manifestation => Rue de l'Eglise,  
Parvis de l'Eglise, Place Pierre JULIEN

Déroulement de la journée :

- 6h00 entrée exposants via parking de l'école
- 18h00 clôture



Tarif : 2€/m\*

\*2 mètres minimum, 5 mètres minimum si véhicule à l'arrière du stand.

Pour plus d'information contacter :

Cécile JOUVESHOMME au 06.88.86.03.99 ou Maxime BEAUCOURT 06.77.15.81.51

Règlement : espèces ou chèque à l'ordre du comité des fêtes de SUBLIGNY

**Comité des fêtes** de SUBLIGNY

7 place Pierre JULIEN

89100 SUBLIGNY

Email : [fetes.subligny89@hotmail.com](mailto:fetes.subligny89@hotmail.com)

Suivez-nous via groupe Facebook : Comité des fêtes de Subligny 89

### INSCRIPTION

A retourner complété et accompagné du règlement avant le **mercredi 25 mai 2022**

Nom ; Prénom : .....

Adresse : .....

Tél : .....

Prix au mètre : 2€

Nombre de mètres (x2€) : ..... Soit au total : ..... €

N° de la pièce d'identité (qui sera à présenter le jour J) :

Immatriculation de la voiture utilisée (si exposition avec le véhicule à l'arrière du stand) :

A déposer dans la boîte aux lettres : Mairie de SUBLIGNY, 7 place Pierre JULIEN.

#### Déclare sur l'honneur :

- Ne pas être un commerçant
- De ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du commerce)
- De non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.(article R321-9 du code pénal)